

République Française
Département du Nord
COMMUNE DE PREMESQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	18
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : procurations	14 + 4
Date de la convocation :	30.05.2023
Date d'affichage :	30.05.2023

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf du mois de juin, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

- 14 Présents : Y. HUTCHINSON – A. MARQUE - P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE - L. BASECQ - S. VAN EECKE - D. DUMONT – C. LEFEBVRE - X. DUBOIS - C. ANNAERT – P. PACCOU – P. JOURDAIN - J. TYBOU - G. DUBOIS
- 4 Absents ayant donné pouvoir : N. GUISLAIN à L. BASECQ – P. CAREY à P. PACCOU – F. BOULANGER à C. LEFEBVRE - S. MOUVEAUX à P. JOURDAIN
- 0 Excusés :

Madame Julie TYBOU a été désignée comme secrétaire de séance.

2023-23 : Révision des tarifs des locations de la Salle Saint Laurent
Rapporteur : Pascal VANDEN DORPE

Il est proposé de réactualiser les tarifs de la location de la salle Saint Laurent et de dire que ces tarifs s'appliqueront à tous nouveaux contrats souscrits à partir du 10 juin 2023.

Tarifs proposés :

LOCATION WEEK-END (du vendredi soir au lundi matin)			
SALLE SAINT LAURENT			
		PREMESQUOIS	EXTERIEUR
<u>Ce tarif comprend :</u>			
- Le prêt de vaisselle		650 €	950 €
<u>Options à ajouter au prix ci-dessus :</u>			
- Le forfait ménage vaisselle et sol		200 €	200 €
- le forfait chauffage par jour programmé		50 €	50 €

LOCATION SEMAINE (24 heures)			
		PREMESQUOIS	EXTERIEUR
<u>Ce tarif comprend :</u>			
. Le prêt de vaisselle		450 €	650 €
<u>Options à ajouter au prix ci-dessus :</u>			
- Le forfait ménage vaisselle et sol		200 €	200 €
- le forfait chauffage		50 €	50 €

Les réservations pour la Salle Saint Laurent déjà effectuées sont maintenues au tarif antérieur.

Il sera demandé une caution d'un montant de 1000.00 €.
Le chèque de caution sera restitué lors de l'état des lieux sortant.

En cas de manquement à ce qui était prévu lors de la signature du contrat, il sera facturé :

- 650 € (pour les Prêmesquois) ou 950 € (pour les extérieurs) en cas de dégradation des locaux
- 150 € si les déchets ne sont pas correctement triés
- 200 € si la vaisselle et le sol ne sont correctement nettoyés
- 400 € pour toute infraction constatée ou toute plainte du voisinage, concernant le bruit, de jour comme de nuit.

Le chèque de caution de 1000.00 € ne sera alors restitué qu'en cas de paiement des sommes ci-dessus réclamées si nécessaire.

Les associations prêmesquoises bénéficient d'une location gratuite par an, cette gratuité ne concerne pas le nettoyage du sol et de la vaisselle. Le coût du nettoyage sera facturé à l'association si celui n'est pas effectué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs ci-dessous proposés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord

**A Prêmesques, le 12 juin 2022,
Affiché le 14 juin 2022
Transmis au contrôle de légalité le 14 juin 2022,**

**Ainsi délibéré
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yvan HUTCHINSON**



**La Secrétaire de Séance
Julie TYBOU**

